



UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE DE L'ALLIER

Déclaration de la CE UD FO 03

Depuis le 16 octobre, le président de la République a imposé de nouveau le confinement de toute la population, sauf pour aller travailler. Dans le même temps, le gouvernement a soumis au parlement un projet de loi visant à prolonger l'état d'urgence jusqu'au 16 février prochain.

Comme l'exprime le communiqué confédéral du 15 octobre dernier « *la limitation des libertés individuelles et collectives conduit de fait à entraver sérieusement l'action syndicale, pourtant essentielle tant pour la santé des travailleurs que pour l'emploi et le pouvoir d'achat* ». La CE de l'UD partage également les termes du communiqué de la ligue des droits de l'homme publié le 27 octobre dernier, qui considère que ce projet de loi « *reconduit des mesures qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux* », « *altère l'Etat de droit* » et « *dégrade la démocratie* ».

La CE de l'UD s'interroge sur les bienfaits des mesures prises dans le cadre du « confinement ». Les mesures prises auront bien entendu des répercussions sur les conditions de travail et le maintien de l'emploi. Des milliers de salariés dans le département, dans l'industrie, le commerce, la restauration, l'événementiel et le tourisme, etc... sont déjà confrontés à du chômage partiel, à des plans de suppressions d'emplois, de licenciements et à une remise en cause de leurs droits. Le « confinement » va sans aucun doute accélérer ce processus.

Les mesures prises fin mars contre le droit du travail (durée hebdomadaire à 60 heures, travail du dimanche facilité, repos quotidien réduit, imposition des congés payés, etc.) sont également reconduites. Quel est le lien avec la lutte contre la maladie ? La CE de l'UD condamne ce recours aux ordonnances pour déroger au code du travail. Elle approuve la décision de maintenir ouverte l'Union Départementale et d'y tenir les réunions des instances dans le respect des mesures barrières. Puisque l'activité professionnelle est maintenue, les salariés doivent pouvoir être défendus, ce qui dans de nombreux cas suppose des échanges en présence physique.

La circulation du virus, qui est effectivement préoccupante, nécessite en premier lieu des mesures de santé publique, en particulier la création de lits d'hôpitaux, une stratégie de tests rapides et préventifs aux antipodes des mesures prises par le président de la République et le gouvernement. Les masques défaillants et toxiques retirés, en particulier dans l'Education Nationale, doivent être remplacés par des masques véritablement protecteurs. Les personnes fragiles doivent pouvoir se procurer des masques FFP2.

Elle n'accepte pas « l'assignation à résidence » et l'interdiction de circuler à plus d'un kilomètre parce que les hôpitaux seraient saturés. Elle exige des mesures énergiques pour créer les lits et les postes nécessaires à l'hôpital et une stratégie de santé publique fiable, en particulier concernant le dépistage, en lieu et place des mesures « moyenâgeuses » prises actuellement.

Elle ne peut accepter que les lycéens et les étudiants soient de nouveau la génération sacrifiée. Plutôt que les cours en distanciel ou les cours 1 semaine sur 2, elle demande le recrutement massif d'enseignants pour pouvoir alléger les effectifs des classes. Elle soutient le mouvement de grève du 10 novembre qui réclame plus de moyens pour l'Education Nationale.

On veut du personnel et des lits à l'hôpital, on veut des postes et des classes à l'école, et dans tous les services publics.

La CE de l'UD soutient toutes les actions revendicatives de ses syndicats pour exiger notamment :

- plus de postes à l'hôpital et à l'école.
- 183€ pour tous, dans l'hospitalière, le médico-social et dans toute la fonction publique ; la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique et des grilles salariales dans le privé.
- le retrait des réformes des retraites, de l'assurance chômage et de la fonction publique.

Résister, Revendiquer, Reconquérir

A Montluçon, le 9 novembre 2020